

M. Smith (Calgary-Ouest): Non, c'était celui de l'honorable député qui a la parole et qui, il y a quelque temps, s'est démené au comité comme un diable dans un bénitier.

M. Campney: J'ai dit que je ne prendrais pas part au scrutin sur le bill, et que j'étais libre d'adopter l'attitude qui me semblait de nature à protéger les intérêts de ma circonscription, de ma province et de mon pays, attitude que j'ai toujours pris bien soin de maintenir jusqu'ici. Les députés m'approuveront sans doute à cet égard. J'espère que même l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) ne trouvera pas à redire.

Je désire vivement, comme tous les députés de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, d'autant plus que je représente la circonscription de Vancouver-Centre, qu'on fournisse le plus tôt possible, à Vancouver, du gaz naturel en abondance et à bon compte. Dans l'intérêt supérieur du Canada, utilisons la route la plus sûre.

La Commission a compétence dans ce domaine. En outre, il lui incombe de régler les questions pertinentes à cette décision. Je me ferais donc à sa décision plutôt qu'à celle du député de Vancouver-Quadra ou à son autorité parce qu'à mon sens il en est complètement dénué.

En conclusion, si j'en juge par ce que j'ai observé depuis mon bref séjour à la Chambre, je ne tiens pas du tout à régler mon langage ni ma conduite au Parlement sur ceux du député de Vancouver-Quadra.

M. Gibson: Lorsque j'ai pris la parole le 3 avril, le bill tendant à constituer en corporation l'*Alberta Natural Gas Company* en était à sa deuxième lecture. J'ai alors exhorté les députés à le déférer au comité où nous obtiendrions des renseignements complémentaires. Vu que des témoins indépendants allaient être appelés à comparaître, j'ai cru que les honorables représentants pourraient ainsi décider si le tracé canadien dont on a parlé est matériellement et économiquement réalisable.

Je regrette que mon absence du pays m'ait empêché d'assister à la première réunion du comité. Cependant, je viens de recevoir, un peu tard peut-être, un compte rendu des délibérations. Un examen soigné m'a convaincu que le parrain du pipe-line débordait de préjugés. Il désirait évidemment transporter le gaz du Canada aux États-Unis le plus rapidement possible et par le plus court chemin, loin des yeux perçants et des voix éloquentes des députés.

Une voix: Parlez plus haut!

M. Gibson: De son propre aveu, il ne s'est jamais soucié du bien-être du nord de la

Colombie-Britannique, n'ayant jamais songé à étudier la possibilité d'employer le tracé qui, traversant le col de la Tête-Jaune, passerait de Kamloops à Princeton et à Hope pour atteindre la vallée du Fraser. Il avait d'autres chats à fouetter évidemment; il avait à transporter du gaz outre-frontière. Cependant, le comité a pu tirer de lui la promesse monumentale, renversante, d'y resonger, son premier examen de la question ayant eu lieu sous les lampes tamisées d'un wagon-salon du National-Canadien.

Monsieur le président, est-ce là le genre de pionnier robuste qu'il nous faut importer d'outre-frontière pour mettre en valeur les ressources naturelles du Canada? Je sais que tous les honorables députés ici présents désirent voter de la façon qui, croient-ils sincèrement, profitera le plus au pays. Sans être ingénieur, je me suis longtemps occupé de la construction et du génie.

Une voix: Où ça?

M. Gibson: Comme les membres du comité n'ont pu compter sur des renseignements impartiaux de gens du métier, je me suis occupé d'obtenir, pendant la fin de semaine, après que le comité eût fait rapport des projets de loi vendredi soir, des renseignements techniques au sujet du tracé par le col de la Tête-Jaune ainsi qu'au sujet du tracé américain envisagé par le Montana, le col de Stevens et l'État de Washington.

Je tiens ces renseignements du major "Jerry" Wood, ingénieur minier de carrière, dont notre collègue de Coast-Capilano évoquait hier les brillants états de service militaire. Ajouterai-je que je connais personnellement le major Wood depuis dix-huit ans? En effet j'ai participé avec lui à diverses entreprises minières, dont certaines ont réussi, d'autres pas. Ceux qui connaissent l'exploitation minière conviendront que dans cette industrie c'est toujours comme ça.

J'ai une confiance absolue dans son jugement, ses talents et son intégrité. Les renseignements dont je dispose viennent d'un relevé qu'il a soigneusement exécuté lui-même. La Chambre sera étonnée autant qu'enchantée d'apprendre que la longueur d'un pipe-line d'Edmonton à Vancouver, suivant le tracé tout canadien de la Tête-Jaune, aura la même longueur, à vingt milles près, qu'un pipe-line allant de Pincher-Creek en Alberta vers le sud, par le Montana et le Washington jusqu'à Vancouver.

Il est un autre fait qui étonnera fort nos collègues et qui ne manquera pas d'influer sur leur jugement. C'est le témoignage présenté à la commission albertaine de la con-